

## COMMUNIQUE DE PRESSE #Chiffre

Lyon, 2 décembre 2021

### Le chiffre : 27,6 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les projets en faveur de l'eau

Au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2021, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **298 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

#### Les chiffres clés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **38 % des aides (10,4 M€)** sont attribués aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par les collectivités, avec :
  - **7,4 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 2,1 M€ pour traiter les eaux usées et 5,3 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (3 M€, dont 0,8 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer).
  - **3 M€ pour l'eau potable**, dont 1,9 M€ pour des travaux de réhabilitation/renouvellement des infrastructures (réseaux en particulier).
- Parmi ces aides, 0,8 M€ ont été octroyés pour la réparation des ouvrages d'eau et d'assainissement endommagés par les crues de 2019 dans le département des Alpes-Maritimes.
- **25 % des aides (7 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, notamment pour renaturer les cours d'eau (2,6 M€), restaurer les zones humides (0,7 M€), et animer les actions à conduire (1,7 M€).
- **19 % des aides (5,3 M€)** visent une **meilleure gestion de la ressource en eau**, dont 0,9 M€ pour des études et l'animation d'actions visant un meilleur partage de l'eau entre usagers, et 0,3 M€ pour des travaux d'économies d'eau.
- **12 % des aides (3,3 M€)** contribuent à **réduire les pollutions agricoles**, dont la quasi-totalité (3,2 M€) attribuée à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui se convertissent à l'agriculture biologique.



- **Les derniers 6 % des aides (1,6 M€)** vont respectivement à **la connaissance et la communication (0,8 M€)**, **la réduction de la pollution industrielle (0,4 M€)**, et **la solidarité internationale (0,4 M€)**.

## Parmi ces projets, des opérations remarquables

### **VAR** Paiements pour services environnementaux : 24 exploitations agricoles rémunérées

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de la Sainte-Baume accompagne 24 exploitations agricoles qui seront rémunérées pour leurs actions en faveur de l'eau et de la biodiversité dans les secteurs prioritaires de la plaine agricole de Cuges-les-Pins, la vallée du Gapeau, la plaine agricole du Sud Sainte-Baume, la plaine agricole du Caramy et la plaine agricole du val d'Issole. Le projet concerne une surface agricole de 367 hectares sur lesquels des travaux seront entrepris tels que la création de mares et l'installation d'aménagements favorables à la faune, la plantation de haies/alignements d'arbres et l'augmentation du taux de couverture du sol. Pour le pilotage de la démarche, le Syndicat reçoit une aide de 105 000 euros de l'agence de l'eau et les agriculteurs seront rémunérés à hauteur de 339 700 € sur 5 ans.

### **VAUCLUSE** Modernisation des réseaux d'irrigation de l'Union de la Vallée de l'Aygues

L'Union d'ASA de la Vallée de l'Aygues qui regroupe 3 associations syndicales va transformer ses réseaux d'irrigation gravitaires en réseau sous pression et substituer les prélèvements dans la rivière par des forages dans la nappe de l'Aygues. L'objectif pour les ASA est d'économiser 2,8 millions de m<sup>3</sup> d'ici 2024 sur les 6,7 millions de prélèvements actuellement autorisés à l'étiage. La première phase de travaux consiste à créer des réseaux sous pression correspondant à 180 hectares. Ces travaux, présentés à l'appel à projets du Programme de développement rural (PDR) PACA permettront, à eux seuls, d'économiser 1 846 400 m<sup>3</sup>, d'eau soit 57% des volumes autorisés. L'agence de l'eau apporte une aide de 1,2 M€.

### **VAUCLUSE** Construction d'une station d'épuration à Jonquières

La communauté de communes du Pays Réuni d'Orange, qui regroupe Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Jonquières et Orange, va entièrement renouveler sa station d'épuration, saturée. Le rejet d'eaux usées s'effectue dans le cours d'eau de la Seille, affluent rive droite de l'Ouvèze provençale qui est fortement impacté par les pollutions urbaines et industrielles. Pour le remplacement de la station, la communauté de communes reçoit une aide de l'agence de l'eau de 832 300 €.



## 11,4 M€

C'est le montant total des aides attribuées par l'Agence Rhône Méditerranée Corse en Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du plan relance, pour les années 2020 et 2021.

18 opérations représentant 27 M€ de travaux ont ainsi été soutenues dans les domaines de l'eau potable (8,2 M€) et de l'assainissement (3,2 M€).

Pour rappel, les agences de l'eau ont été destinataires d'une enveloppe nationale de 260 millions d'euros de crédits d'Etat pour mobiliser les territoires dans le cadre du plan de relance qui s'achève. L'agence Rhône Méditerranée Corse a reçu une dotation financière de 65 millions d'euros, qui est venue s'ajouter aux recettes qu'elle perçoit par les redevances, et qu'elle a redistribuée.

---

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités,

*industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

#### **CONTACTS PRESSE**

**Agence de l'eau** / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / [valerie.santini@eurmc.fr](mailto:valerie.santini@eurmc.fr)

**Agence Plus2sens** / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15